



Existe-t-il un recours en cas d'allocations familiales non versée

Par **Manzoni**, le **18/03/2014** à **20:05**

Bonjour.

Une question concernant les allocations familiales.

Nous avons deux enfants depuis 1999 (années de naissance : 96 et 99). Nous sommes par ailleurs fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Notre rectorat nous verse donc un "supplément familial de traitement", qui vient s'ajouter aux allocations familiales. Celles-ci, entre novembre 1999 (mois de naissance du plus jeune de nos deux enfants) et juillet 2005, date du transfert par le rectorat de la gestion des AF à la CAF, devaient aussi nous être versées par le rectorat. Suite à des péripéties diverses, la moindre n'étant pas une confusion entre un nom de jeune fille et un nom d'usage, sur lesquelles je passe, il s'est avéré que la CAF ne nous avait jamais rien versé. Nous avons donc rempli un dossier ad hoc, et perçu une régularisation pour les deux dernières années. Mais nous avons alors réalisé (je passe sur l'ampleur de notre naïveté, il faut même dire de notre bêtise : j'en ai l'amère conscience) que le rectorat lui non plus ne nous a jamais rien versé. Pas même entre 1999 et 2005. Il reconnaissait pourtant l'existence de nos deux enfants : "2 enfants à charge", peut-on lire sur chacun de mes bulletins.

Avons-nous un recours ?

Merci beaucoup.

Bien cordialement.